Chapitre 8

La CSC et ses relais politiques

De la démocratie chrétienne au pluralisme critique et évolutif

François Welter

Introduction

Liée au Parti catholique, puis au Parti social-chrétien (PSC)-Christelijke Volkspartij (CVP), la CSC transforme fortement ses relations au politique à partir des années 1970. Le lien avec la démocratie chrétienne, en tant que bras capable de transformer les revendications syndicales en décisions politiques, n'est plus si évident pour de nombreux militant·e·s. L'horizon politique du syndicalisme chrétien s'ouvre progressivement, selon des temporalités différentes au nord et au sud du pays. Parallèlement, les gouvernements successifs posent un regard différencié sur la légitimité et la pertinence des organisations syndicales à moduler les politiques socio-économiques. Cette contribution a donc pour double objectif d'esquisser à grands traits l'évolution des relations de la CSC avec les gouvernements successifs depuis les années 1980 jusqu'en 2013, d'une part, et, toutes proportions gardées, d'évaluer la capacité du syndicat chrétien à dialoguer avec les gouvernements successifs.

Un pluralisme de fait au MOC (années 1970)

Prise de distance des militant·e·s avec le PSC

Le rapport de la CSC francophone au politique ne peut se comprendre sans se plonger un court instant dans les années 1970. Car, tout bascule à cette période. Si le MOC désapprouve dès les années 1960 la politique et les rapports internes du PSC, il ne rompt pas avec son relais politique historique. Dans son manifeste de 1966, *Travailleurs solidaires et responsables dans un monde en progrès*, et au terme de tergiversations, le mouvement social réaffirme que « en sa qualité de corps intermédiaire, est-il amené, dans la perspective de la réalisation de son programme, à accorder sa confiance à un parti déterminé, sans pour autant y être lié ni comme Mouvement, ni en matière de programme »[1]. À la faveur d'une dépilarisation de la société, ses rangs sont pourtant déjà traversés par un pluralisme d'opinions qui se traduit sur le plan politique par l'émergence au niveau communal de formations politiques dissidentes (Mouvement des travailleurs chrétiens à Charleroi, Démocratie chrétienne liégeoise)[2].

La scission du parti unitaire en 1968, sur fond de tensions communautaires, porte cependant un coup majeur au crédit porté par les militant·e·s du MOC au désormais seul PSC, lorsque la tendance conservatrice de la frange francophone apparait comme un frein à la réalisation d'une Wallonie progressiste. D'après Raymond Stélandre, nombre de militant·e·s se distancient des options centristes et réformistes, dont le PSC apparait pour beaucoup l'incarnation, et se positionnent plus clairement « à gauche », avec, comme ressorts principaux, le fait régional et les mutations politiques. Ils sont ainsi de plus en plus nombreux à quitter le parti centriste et à intégrer soit le Rassemblement wallon (RW)-Front démocratique des francophone (FDF) (partis régionalistes), soit des mouvements politiques divers. Des dirigeants régionaux des organisations ouvrières chrétiennes et des intellectuels s'engagent de fait dans un processus de rupture avec le PSC et aspirent au regroupement des travaillistes (Objectif 72 Wallonie-Bruxelles)[3]. Du point de vue du secrétaire général adjoint du MOC, il « semble clair que, dans la situation actuelle (mutations idéologiques et politiques), il est indiqué de revoir notre attitude à l'égard du PSC et des partis en général ». Reprenant à son compte les propos du Bureau national du MOC du 23 mai 1969, « il apparait nécessaire de dégager le Mouvement comme tel des luttes politiques de parti… »[4].

Le pluralisme, mais surtout le PSC

En 1972, le MOC n'a d'autre choix que de reconnaitre le pluralisme de fait de ses militant·e·s et de son prolongement politique. D'une part, il réaffirme « son indépendance à l'égard des organisations et des partis politiques, assurant en même temps la liberté réelle des options et engagements politiques de ses militants et de ses membres ». D'autre part, son Conseil général décide « d'organiser, tant au niveau national que régional, en collaboration avec les fédérations régionales et les organisations constitutives, les liaisons requises avec tous les mandataires qui se réclament du programme du Mouvement »[5]. La fin de l'exclusivité avec le PSC semble toutefois douloureuse à admettre. En dernier recours, le MOC pousse donc celui-ci à reconnaitre l'existence d'une structure d'accueil capable d'organiser l'action des militant·e·s au sein du parti : la

Démocratie chrétienne de Wallonie-Bruxelles et des cantons de l'Est (DC) est née. Celle-ci connait un certain rayonnement durant les années 1970. Nombre de figures ministérielles, de parlementaires et de mandataires sont associés à cette tendance (Alfred Califice, André Oleffe, Victor Barbeaux, Victor Michel…). D'autres leur succéderont dans les années 1980[6]. Malgré cette affirmation de la démocratie chrétienne, la cohabitation dans un même parti politique avec des individus étiquetés plus à droite de l'échiquier politique reste problématique pour le MOC : par exemple, la présence de Victor Michel sur la liste du Parti populaire européen (PPE), aux côtés de candidats conservateurs, aux premières élections européennes au suffrage universel, ne fait pas l'unanimité au sein du mouvement social[7].

Fidélité à la démocratie chrétienne et aventure politique (années 1980)

Maintenir le lien avec les sociaux-chrétiens

Dans les années 1980, les mesures de redressement (austérité ?) des gouvernements Martens-Gol (coalition sociale-chrétienne - libérale) tiraillent le mouvement ouvrier chrétien. La CSC est elle-même en proie à de fortes tensions en interne : faut-il insuffler les revendications syndicales et adoucir les mesures socio-économiques en dialoguant avec le gouvernement, posture endossée par Jef Houthuys, ou opter pour la confrontation ? L'image d'un syndicat qui, jusqu'en 1985, « assurait au gouvernement un appui de l'extérieur par une attitude empreinte de "neutralité bienveillante" sinon de coopération active »[8], est en fait parcellaire.

La CSC poursuit effectivement une collaboration franche avec les ministres sociaux-chrétiens. Le CVP reste un parti de *standen* au sein desquels les représentants du mouvement ouvrier chrétien jouent de leur influence, comme en témoigne Willy Peirens : « Dans les années 80, du temps de la présidence de Jef Houthuys, il y avait ce lien assez étroit entre le CVP et l'ACV et bien sûr avec l'ACW, […] parce qu'il y avait les représentants de l'ACW au sein du Bureau du parti chaque semaine »[9]. Du côté francophone, les contacts avec les démocrates-chrétiens restent soutenus, notamment via le ministre de l'Emploi et du Travail, Michel Hansenne[10]. Cette posture amène la CSC à des concessions substantielles : elle en vient par exemple à mettre entre parenthèses des revendications historiques comme la réduction collective du temps de travail au profit de la flexibilité[11]. Cependant, cette voie n'est pas sans issue : la concertation avec le gouvernement permet de porter avec un certain succès certains combats syndicaux[12].

Critique du pluralisme

Du côté francophone, la réflexion sur une alternative au PSC n'en reste pas moins fort marquée, dès lors que le président du parti, Gérard Deprez, entend mettre fin aux tendances internes, en ce compris la DC. À l'initiative de Jeanine Wynants

Rencontre entre une délégation de sidérurgistes liégeois, membres de la CCMB, et le ministre de l'Emploi, Michel Hansenne (PSC), 1983. (CARHOP, fonds *La Cité*, série photos, dos. Michel Hansenne)

(présidente), Raymond Stélandre (secrétaire général) et Georges Liénard (secrétaire politique), le MOC se lance donc dans une vaste évaluation de son pluralisme, des pratiques de la DC au sein du PSC, du RW, du FDF et du PS, ainsi que des adhésions des militant·e·s chrétien·ne·s à ces partis et tendances. Les organisations sont également invitées à se prononcer sur l'existence d'un terrain politique propre et original à partir des critères « catholique » et « chrétien », ainsi que sur le rôle du MOC par rapport au politique[13]. Moins de trois mois plus tard, et au terme de nombreuses rencontres et discussions du secrétaire politique du MOC, le mouvement dispose d'une synthèse des débats tenus en régions à propos de l'action politique du MOC et de son prolongement.

Les organisations constitutives du MOC ont un regard contrasté sur le pluralisme pratiqué depuis 1972. Georges Liénard rapporte que, « de

façon unanime, tout le monde estime que le pluralisme n'a pas été efficace, qu'il nous a dispersés et donc affaiblis politiquement »[14]. Une majorité hétérogène quant à ses objectifs en appelle même à supprimer le pluralisme institutionnel[15]. Cependant, le secrétaire politique pointe aussi « [qu'] une partie d'entre nous, souligne – à juste titre me semble-t-il – que le pluralisme institutionnel nous a permis de vivre ensemble dans notre mouvement et qu'il a été et demeure un compromis qui nous a conduit à consacrer plus d'énergie et de forces à notre développement global externe plutôt qu'à la gestion de divisions politiques internes »[16]. Les comités fédéraux du MOC, qui réunissent les représentant·e·s des organisations constitutives du mouvement régional, et le Bureau national de Vie féminine insistent aussi sur l'apport du travail des militant·e·s qui sont impliqués au sein de la DC, d'Écolo, du RW et du FDF. Toutefois, chacune de ces formations présente des faiblesses, des inconvénients au regard des visées politiques du MOC : le FDF porte le projet fédéraliste, mais est traversé par les mêmes ambiguïtés que le PSC, dont la tendance nolsienne n'est qu'un exemple[17] ; le RW porte une conscience wallonne, mais a un programme économique et social jugé faible ; le PSC n'a plus la confiance de la majorité des militant·e·s et des fédérations à cause de son inclination marquée vers la droite, mais dispose toujours de personnalités démocrates-chrétiennes qui peuvent amener à des transformations internes du parti. Quant au PS, il n'est pas concevable de l'intégrer dans le giron pluraliste du MOC. À ce stade des réflexions, il n'est pas encore question de créer un nouveau parti politique. En réalité, la véritable voix dissonante qui, à l'inverse, promeut de s'engager dans cette voie, provient de la CNE laquelle se prononce « pour la création d'un parti nouveau, de gauche, pluraliste, non confessionnel », tout en se prémunissant d'un lien organique entre l'organisation syndicale et « l'expression politique »[18]. Cette posture pour le moment marginale sera plus fortement affirmée par la centrale trois ans plus tard : il conviendra d'y revenir.

Un nouveau mouvement : SeP

Dans l'immédiat, le MOC est surtout animé par la volonté de mettre en place rapidement un nouveau mouvement politique : celui-ci se constituera sous le nom de Solidarité et Participation (SeP). La CSC wallonne est bien décidée à en soutenir activement la constitution. À la conférence de presse du 1er mars 1982 qui annonce le lancement prochain du mouvement politique, le secrétaire général de la CSC, Robert D'Hondt, et Georges Bristot, propagandiste national, siègent aux côtés des représentant·e·s du MOC : Jeanine Wynants (présidente), Raymond Stélandre (secrétaire général), Georges Liénard (secrétaire politique) et François Martou (vice-président). SeP fait alors l'objet d'articles dans *Au travail* et la CSC appelle plus ou moins directement ses membres à s'y affilier[19]. À son congrès du 20 mai 1982, à Liège, le CRW marque son soutien à SeP, dans le cadre des stratégies et des actions nouvelles à promouvoir et notamment sur le prolongement politique des organisations du MOC[20]. Le secrétaire général de la CSC et les fédérations wallonnes sont très actifs dans la construction du mouvement. Le collège des secrétaires fédéraux convient ainsi « de participer activement au démarrage du SeP et, à ce titre, de verser une cotisation spéciale par fédération »[21].

Le 26 mars 1983, se tient l'assemblée générale constitutive du mouvement politique. Elle réunit 1 700 militant·e·s et peut compter sur le soutien de 3 000 adhérent·e·s. Les ténors du MOC et de ses organisations constitutives, y compris Jean Hallet pour la Mutualité chrétienne, se réunissent régulièrement pour construire le projet politique de SeP[22]. La CSC continue à apporter sa pierre à l'édifice. Sans que le montant ne puisse être daté, 485 000 francs sont ainsi versés à SeP, dont 150 000 par la fédération de Liège[23]. Les bureaux fédéraux sont tenus de rencontrer les bureaux d'arrondissement de SeP, « afin de faire le point sur le travail qui reste à faire et les possibilités de développement de S.E.P »[24].

Position ambigüe face au nouveau parti

En tant que mouvement politique, SeP aura pourtant une existence éphémère. Ses membres votent en faveur de sa transformation en parti politique lors de l'assemblée du 17 décembre 1983 ; cette décision sera actée par la constitution de SeP, en tant que parti politique, le 24 mars 1985. Les organisations du MOC sont réservées à l'égard de cette mue. Certaines de ses chevilles ouvrières sont lucides sur l'incapacité du parti à s'ancrer dans un paysage politique de gauche et fédéraliste déjà saturé et occupé par un PS mastodonte[25]. La CSC francophone ne condamne pas explicitement la transformation de SeP en parti politique. L'assemblée du CRW du 15 décembre 1984 à Nassogne, soit après le vote des militant·e·s du 17 décembre 1983, adopte, à une majorité de 77 %, trois résolutions sur le relais politique, dont l'une stipule « d'œuvrer à la réussite de SeP ». La presse syndicale, elle-même, se contente d'acter la création du nouveau parti[26]. Certain·e·s syndicalistes, y compris des dirigeant·e·s, espèrent-ils secrètement un succès de SeP ? L'hypothèse est permise. Quelques permanent·e·s s'impliquent dans le parti, dont Willy Thys qui en sera le président jusqu'en 1985. Cependant, à la fois inscrite dans une organisation nationale – la CSC flamande regarde SeP avec circonspection, semble-t-il, et respectueuse du pluralisme, la CSC francophone ne peut affirmer davantage sa proximité avec SeP[27].

Tensions dans les organisations et échec de SeP

Comme parti, SeP a l'ambition de se présenter dès les élections législatives de 1985. Cependant, son entrée dans la marche électorale cause d'importantes tensions au sein du mouvement syndical chrétien. Un seul exemple suffit à illustrer la situation. À Ath, un délégué CSC affirme « qu'à chaque fois qu'il en venait à parler du SeP à une réunion syndicale, on l'interrompait et l'empêchait de continuer ». Dans la même localité, « le SeP n'a pas la possibilité d'apposer une affiche (ou même un autocollant) sur [la] vitrine de la rue de Gand, siège du MOC et de ses organisations constitutives. Il semblerait que cette situation soit due, entre autres (sic), à un dirigeant de la CSC ! Il serait membre du PSC, dit-on »[28]. Aux dires de certain·e·s militant·e·s, la trajectoire professionnelle au sein de la CSC de nombreux candidat·e·s SeP s'en trouvera fortement perturbée, après l'échec annoncé du parti, désavoués par (une partie de) leur organisation syndicale. En définitive, une seule centrale fait figure de franc-tireur, en se démarquant de la posture pluraliste et réservée de la CSC : la CNE. En 1984, elle appelle à ne pas voter pour le PSC et le PRL aux élections européennes[29]. Le 6 septembre 1985, le journal *La Cité* publie un appel de la centrale qui invite les électeurs et électrices qui n'auraient pas encore fait de choix à voter pour SeP[30]. D'après Jos Palange, ancien délégué permanent de la CNE à l'UCL, cette position causera d'intenses débats en interne[31]. Au final, l'échec annoncé se confirme : SeP ne dépasse pas la barre des 2 % et n'obtient aucun élu ; la coalition associant sociaux-chrétiens et libéraux est reconduite, avec une légère progression de la majorité[32].

La suite de l'histoire de SeP est celle d'un profond questionnement, qui, soit dit en passant, existait déjà avant les élections législatives de 1985 : poursuivre seul l'aventure politique ou s'associer à un autre parti. Finalement, il se fondra avec Écolo, en préparation des élections communales de 1988, puis disparaitra. Le combat politique des syndicalistes chrétiens, lui, trouvera un prolongement avec le parti écologiste, le PSC, encore et toujours, et, évolution notable, le PS.

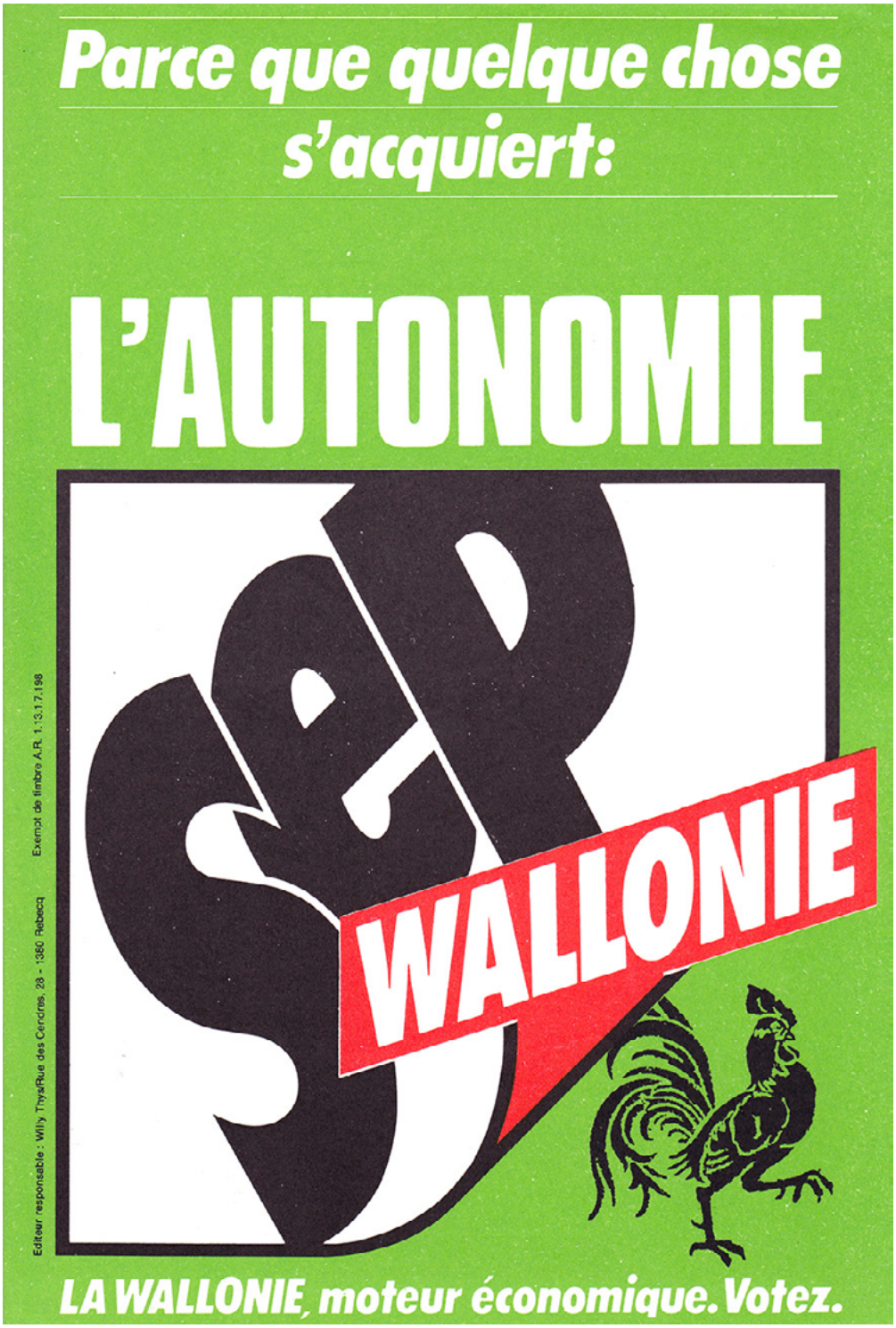

Affiche électorale de SeP, 1985. (CARHOP, fonds SeP, n° 18 (prov.))

Tensions avec le CVP et le PSC (années 1990)

La nécessité d'un pluralisme institutionnel au nord du pays

Lors de son congrès national de 1994, intitulé « Un syndicat de valeur(s) », la CSC mentionne que « la concrétisation de notre rôle politique suscite depuis tout un temps, en Flandre, des débats entre ceux qui veulent poursuivre la collaboration entre l'ACW et le CVP, ceux qui prônent un élargissement à d'autres partis politiques et les partisans de la création d'un nouveau parti politique »[33]. Comprenez: la Flandre est en situation d'une réflexion menée par les francophones dix ans auparavant! Effectivement, comme le rapporte Luc Cortebeeck, la période post-Willy D'Havé, président de l'ACW jusqu'en 1988, est caractérisée par une ouverture progressive à d'autres tendances politiques que la démocratie chrétienne, dans la mesure où le mouvement ouvrier chrétien flamand est conscient qu'une grande partie de ses membres votent pour un autre parti que le CVP[34].

Au tournant des années 1990-2000, le lien avec les sociaux-chrétiens du nord du pays évolue significativement. Selon Willy Peirens, la position la plus forte à l'égard des relations avec les *standen* viendra du président de l'époque, arrivé au poste en 2001, Stefaan De Clerck, lorsqu'il entend positionner sa formation politique comme un *ledenpartij*, plutôt qu'un *standenpartij*. Du côté de l'ACW et de l'ACV, la posture est sensiblement la même: « Vu la politique suivie, il y avait de plus en plus de gens au sein de l'ACW et au sein de l'ACV qui disaient: il faut absolument revoir ce lien avec les partis politiques et cela a été une décision officielle qui a fait l'objet de tout un processus, des questionnements, de grandes réunions et même un congrès avec la décision, qu'autant que possible, on gardait un lien de préférence avec certains politiciens au sein du CVP mais qu'on restait aussi ouverts et qu'on voulait avoir des contacts avec des politiciens d'autres partis prêts à défendre et à se rallier aux prises de position de l'ACW »[35].

La difficulté à se faire entendre

Il ne peut pas être exclu que cette mue au nord du pays s'explique en partie par les relations difficiles qu'entretient la CSC avec le CVP et le PSC, alors en coalition avec les socialistes dans les gouvernements Martens VIII et IX et Dehaene I et II. Certes, ceux-ci ont toujours dans leurs rangs des hommes et des femmes affublés de l'étiquette démocrate-chrétienne, ce qui permet au syndicat chrétien d'user de relais directs pour porter ses revendications[36]. Cependant, la concertation avec le gouvernement est difficile durant les années 1990. Par exemple, le Plan global pour l'emploi, la compétitivité et la sécurité sociale porté par le gouvernement Dehaene I résulte surtout d'une incapacité des interlocuteurs sociaux à s'entendre sur un nouveau pacte social. Sa reprise en main par le gouvernement implique qu'il rencontre peu les visées syndicales: peu de garanties sont apportées à la sécurité sociale; trop peu de progrès sont observés dans la démocratie sociale et économique; etc. Dans son rapport d'activité 1992-1994, la CSC se dit profondément déçue! Elle se sent peu entendue par le patronat et le gouvernement. La grève mémorable de trois jours en novembre 1993 n'aura pas d'effet prépondérant: le gouvernement Dehaene transforme le pacte social en plan global, signifiant du même coup dans son intitulé l'absence d'un accord tripartite entre gouvernement, patrons et syndicats, et le fait voter par le Parlement[37]. En cette période au cours de laquelle le syndicat ne se sent pas ou peu écouté, les formes de mobilisation sont réinterrogées.

Témoignage de Willy Peirens, 3 mars 2021

« Je voudrais dire qu'on a eu pendant toute cette période beaucoup de déceptions. Car, durant toute cette période du Plan global qui a suivi le Traité de Maastricht, le fameux Plan global de Jean-Luc Dehaene, cela avait donné lieu à des manifestations et des grèves. On a été déçu car, même si on avait lancé à ce moment-là notre plan global avec d'autres perspectives, d'autres possibilités et d'autres idées, on n'a jamais eu vraiment une réponse, ni l'impression qu'on était entendu ou pris au sérieux, ni du côté patronat ni du côté politique [...].

Durant cette période, on a eu beaucoup de discussions au sein de la CSC sur nos nouveaux moyens d'action, parce que nous étions obligés de constater que même une action de grève soit n'avait pas beaucoup de succès en ce qui concerne la participation des gens, soit n'avait pas beaucoup de résultats. On discutait beaucoup, on mettait sur pied des commissions spéciales du bureau sur les nouveaux moyens d'action ; mais qu'on le veuille ou pas, ça reste toujours très limité comme possibilité avec ce qu'on a comme moyens d'action ou même comme groupes de travailleurs [...]. Et je n'irai pas jusqu'à dire qu'on n'a jamais eu de résultat, ce ne serait pas vrai, mais on ne peut pas dire que, au niveau de l'action, il y a eu vraiment des avancées significatives durant cette période-là. »[38]

Conférence de presse de la CSC et de la FGTB à propos de l'emploi, la fiscalité et la sécurité sociale, 11 février 1993.
À gauche, Willy Peirens (CSC) ; à droite, François Janssens (FGTB).
(CARHOP, fonds La Cité, série photos, dos. Willy Peirens)

Une CSC incontournable (1999-2007)

Par les accords qu'elle noue

En 1999, le gouvernement « arc-en-ciel » est au pouvoir : il associe libéraux, socialistes et écologistes et rejette le PSC et le CVP dans l'opposition. Une première depuis… 1958 et le gouvernement Van Acker IV. Dans un premier temps, l'enjeu pour la CSC est de se positionner comme une interlocutrice incontournable, face à un gouvernement dont la composition ne la dote pas de relais évidents et qui, dans un premier temps, fait l'économie de l'associer aux discussions, ce qui suscite un malaise, y compris du côté patronal. Luc Cortebeeck, à peine arrivé à la présidence, crée donc un rapport de force, comme il en témoigne : « J'ai eu le Premier ministre [Guy Verhofstadt] au téléphone et je lui ai dit : "Je vous propose un choix : soit nous venons à deux Josly Piette et moi, soit nous venons en masse et ce sera une grande masse, soyez-en sûr". Bien sûr, il a choisi qu'on vienne à deux, car il ne manquait pas d'humour »[39].

Progressivement, le syndicat chrétien trouve nombre de points de rencontre avec le gouvernement. Luc Cortebeeck pointe comme amorce d'une relation de dialogue la conclusion de l'accord interprofessionnel de 2001-2002 : « Il [Guy Verhofstadt] a ensuite commencé à respecter le dialogue social à partir du moment où nous avons signé le premier accord interprofessionnel en 2001-2002, où Laurette Onkelinx est venue proposer l'idée des 35 heures que Martine Aubry, ministre de l'Emploi et du Travail, avait mise en place en France. Les patrons étaient furieux contre Laurette. Du côté de la CSC, on était plutôt d'accord pour une réduction du temps de travail (RTT). Mais, d'un autre côté, il fallait un contrepoids et, au début de ma présidence, nous avions fait une enquête pour connaître l'opinion des gens. Le résultat était le suivant : il était plus important d'avoir un travail de qualité. C'est ainsi qu'on s'est accordé sur une marge salariale de 6 % et un horaire de 38 heures en 2003 et on a inventé le système du crédit-temps[40], c'était ce qui faisait contrepoids à la flexibilité »[41]. La capacité à nouer des accords réaffirme les organisations sociales chrétiennes, dont la CSC, comme interlocutrices incontournables. Pour Luc Cortebeeck, la CSC n'a jamais autant pesé sur le politique que sous le gouvernement Verhofstadt : « Je peux vous affirmer que nous n'avons jamais eu autant de membres que durant la période Verhofstadt, parce que nous avions appris, grâce à la période Dehaene, ce que c'est d'être un syndicat et la nécessité de garder la politique à distance et qu'on savait clairement que notre métier était de traiter des dossiers. On savait comment agir et j'ai eu immédiatement eu des contacts avec le SP.a, avec [Johan] Vande Lanotte, [Frank] Vandenbroucke parce que nous les connaissions déjà. Josly [Piette] avait de bonnes relations liégeoises avec [Laurette] Onkelinx de même qu'avec les dirigeants d'Écolo et Agalev. Josly [Piette] et moi avons vu tous les avantages que pouvaient nous apporter de bons contacts avec eux »[42].

Est-ce à dire que la concertation avec les gouvernements Verhofstadt sera sans accroche ? Nullement. À toute époque, elle reste difficile, parce que la CSC est un contre-pouvoir et a son propre projet de société. Deux exemples le montrent. Lorsque le gouvernement entend mettre sur pied un État social actif, la CSC s'y montre favorable, dès lors qu'elle demande depuis des années « une politique active en matière d'emploi ». Cependant, son enthousiasme laisse rapidement la place à la critique

Concertation sociale entre représentants des syndicats et des employeurs, 17 janvier 2003. (CSC, iconothèque)

dès lors que la perspective de création d'emplois s'estompe et que les travailleurs et travailleuses âgé·e·s, ainsi que les sans-emploi sont la cible de mesures de contrôle plus poussées[43]. En 2005, les discussions autour du Pacte de solidarité entre les générations génèreront aussi de nombreuses tensions : loin d'être un pacte, il s'agit davantage d'un projet gouvernemental par rapport auquel les interlocuteurs doivent se positionner.

Par ses relais dans la sphère politique

Sous le gouvernement « violet », rejetant les écologistes dans l'opposition, le MOC parvient à occuper quelques postes dans les cabinets ministériels. Alda Gréoli, par exemple, directrice au département socio-éducatif de la Mutualité chrétienne, entre en 2005 au cabinet de Laurette Onkelinx, alors Vice-première ministre, afin de la conseiller sur les matières de sécurité sociale, d'emploi, de pensions et de santé ; Thierry Jacques, alors secrétaire politique du MOC, avait rejoint le même cabinet deux ans auparavant[44]. Combien sont-ils de syndicalistes chrétiens à intégrer les cabinets ministériels à l'époque et à influencer les politiques gouvernementales ? *D'après La Libre Belgique*, ils sont quelques responsables de fédération à rejoindre les équipes de ministres socialistes, que ce soit au fédéral, à la Région ou à la Communauté française[45].

Syndicalisme et cordon sanitaire

Le 24 novembre 1991, la Belgique connait un « dimanche noir », avec une percée historique de l'extrême droite en Flandre et, dans une mesure nettement moindre, en Wallonie et à Bruxelles. Trois ans plus tard, la CSC intitule son XXX^{e} Congrès « Un syndicat de valeur(s) ». Les lignes de force et les résolutions sont multiples et dépassent l'enjeu de la lutte contre l'extrême droite. Il transparait néanmoins que le projet syndical de société est incompatible avec les valeurs véhiculées par des partis tels que le Vlaams Block ou le Front national. La CSC est décidée à faire un sort aux idées d'extrême droite qui percoleraient dans ses rangs. Elle met en place des modules de formation, elle sensibilise aux dangers d'une idéologie anti-démocratique, elle veille à l'intégration des personnes discriminées et entend défendre les injustices dont elles sont victimes. La mesure la plus drastique consiste à identifier les affilié·e·s et les militant·e·s qui affichent leur candidature sur les listes électorales d'extrême droite, à leur demander, dans une dernière tentative de les « ramener à la raison », d'abandonner leur posture inconciliable avec les valeurs du syndicalisme et, en cas d'échec, de les exclure de l'organisation. En 2001, le Bureau national traitera le cas de 400 membres. La CSC ira jusqu'à échanger avec la FGTB et la CGSLB les listes des « indésirables », de manière à ce que ceux-ci ne puissent pas s'affilier à une autre organisation : cette pratique vaudra aux organisations syndicales un avis négatif de la Commission de la protection de la vie privée, qui ne condamne que le partage des données personnelles et non l'établissement des listes.

Manifestation pour la démocratie. « Avec vous », Bruxelles, 27 mars 1994. (CARHOP, fonds CSC – service Presse)

Un syndicat de propositions en temps de crise (2007-2014)

Appeler à l'action gouvernementale

Les législatures suivantes sont marquées par les crises successives. Les gouvernements Leterme, avec un CD&V dominant du côté flamand, d'abord en cartel avec les nationalistes de la N-VA, sont des comètes dans l'histoire politique. Ils témoignent d'une incapacité des partis francophones et flamands à se parler et à surpasser les conflits communautaires pour mener les réformes socio-économiques nécessaires, au grand dam des syndicats qui, toutes orientations confondues, ne cessent d'en appeler à une stabilité gouvernementale[46]. Le 15 décembre 2007, une manifestation en faveur du pouvoir d'achat est menée en front commun, avec un appel fort du côté chrétien, malgré les réticences initiales, comme en témoigne Luc Cortebeeck: « Soyons honnêtes! Lorsqu'en novembre, nous avons lancé l'idée, elle n'a pas été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme. Il n'a pas été simple de convaincre les collègues de mobiliser pour la manifestation. Nous y sommes parvenus de justesse et avons heureusement bénéficié d'une bonne attention des médias. Et pourtant, cette manifestation est devenue une référence et un point de départ. L'enjeu était double. Nous avons voulu lancer un appel pour que des mesures soient prises afin de soutenir le pouvoir d'achat. [...] Cette manifestation était aussi un signal au monde politique. Arrêtez vos petits jeux! Revenez-en aux véritables priorités! Et mettez enfin en place un gouvernement qui puisse faire ce qu'il y a à faire! Il était temps de mettre fin à cette longue période d'affaires courantes, avec un Parlement à la dérive »[47].

Contribuer aux politiques publiques

Le lien de cause à effet n'est pas strictement établi, mais, à la suite des échecs répétés d'Yves Leterme, Guy Verhofstadt parvient à constituer en quelques jours un gouvernement intérimaire de trois mois en décembre 2007, composé pour la première fois dans l'histoire politique de la Belgique d'une coalition asymétrique (cartel CD&V/N-VA, Open VLD, MR, cdH, PS)[48]. La sensibilité syndicale chrétienne y trouve un relais: l'ancien secrétaire général de la CSC, Josly Piette, avec l'étiquette cdH, obtient le portefeuille de ministre de l'Emploi et prend comme chef de cabinet l'ancien responsable du service d'études, Gilbert De Swert. La CSC a l'espoir d'un respect des interlocuteurs sociaux, ce que feront le Premier ministre et le ministre de l'Emploi en multipliant les rencontres. Mais, en trois mois, que peut espérer la CSC? Aux dires d'observateurs attentifs de la politique belge, J. Piette se démène pour traduire rapidement sur le plan législatif les accords conclus dans le cadre de la concertation sociale, notamment au niveau du Conseil national du travail[49].

Après le gouvernement intérimaire Verhofstadt III, l'instabilité gouvernementale, marquée par deux démissions successives des gouvernements Leterme (*Fortisgate*, désaccords sur la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde), s'articule avec une situation socio-économique mondiale dramatique. En 2008, la crise bancaire, puis financière des *subprimes* devient économique. Dans ce contexte, les interlocuteurs sociaux parviennent à nouer difficilement un accord interprofessionnel (AIP), qui deviendra la pierre angulaire du plan de relance du gouvernement (AIP du 22 décembre 2008 pour 2009-2010).

En 2010-2011, la situation politique et économique est plus tendue que jamais. En décembre 2011, plus de 500 jours après les élections, le gouvernement Di Rupo, qui associe les trois partis traditionnels, entre en fonction, avec, à la clef une 6e réforme institutionnelle amenant à une défédéralisation partielle et importante de la sécurité sociale, des mesures socio-économiques qui traduisent des politiques d'austérité (ex: coupes budgétaires), des avancées sociales (ex: soins de santé) et des régressions importantes du point de vue syndical (ex: chasse aux chômeurs et chômeuses). La présence des socialistes, du CD&V et du cdH au pouvoir ne rend pas la discussion plus facile pour la CSC et, de manière générale, pour les organisations syndicales. Devant les mobilisations, « le Premier ministre s'est montré cynique et dur. Il a reproché son attitude irresponsable à la FGTB [Anne Demelenne] et a annoncé que la joie serait de courte durée si le gouvernement venait à tomber, car ce sont alors les ministres-présidents des Régions qui deviendraient les interlocuteurs. Pour lui, il n'y a pas d'alternative: ce gouvernement doit rester debout »[50]. Cependant, à côté de cette posture jugée rigide, le Conseil général de la CSC fait aussi le constat que le gouvernement laisse toute sa place à la concertation sociale, malgré l'échec de l'AIP 2011-2012[51]: « Une série de dossiers difficiles ont été renvoyés aux partenaires sociaux, pour leur concertation de l'automne. Ces dossiers viennent s'ajouter aux deux exercices qui nous sont de toute façon imposés pour cet automne: la concrétisation de la liaison au bien-être d'une part et la concertation en vue d'un nouvel AIP pour 2013-2014 d'autre part »[52]. La législature suivante ne s'inscrira pas exactement dans la même dynamique, ce qui obligera la CSC à repenser ses modes d'action, d'interpellation, non sans parvenir à nouer des accords avec les employeurs[53].

Syndicalisme et mandat politique

Au milieu des années 1990, la question de savoir si les permanent·e·s syndicaux peuvent remplir un mandat politique revient au centre des discussions. Tiraillé entre les tenants d'une compatibilité, qui augmenterait les chances de réaliser les objectifs syndicaux, et les adversaires, qui craignent une confusion d'intérêts et une perte de la spécificité syndicale, le congrès de 1994 donne raison aux seconds, dans l'attente d'une discussion approfondie[54]. Si tant est qu'elle existe, celle-ci n'aura d'autre conclusion. Jean-Marie Constant témoigne à ce propos : « Une autre transversale [du syndicalisme], c'est l'importance de l'autonomie par rapport au pouvoir politique, aux partis politiques, en clair. Ne pas confondre pouvoir et contrepouvoir, pour moi c'est un vecteur fondamental de l'action syndicale si on veut pouvoir agir [...]. Quand on est syndicaliste, on doit rester parfaitement autonome de quelque parti politique que ce soit »[55]. Même si elle s'avèrera parfois en porte-à-faux avec ces principes en raison de la conviction politique trop affichée de certains de ses cadres, la CSC maintient ce cap. En 2014, par exemple, en application de ses règles internes, Claude Rolin quitte son poste de secrétaire général du jour au lendemain pour rejoindre la liste électorale du cdH aux élections européennes[56].

Conclusions

Ce rapide parcours du prolongement politique de l'action syndicale chrétienne fait émerger trois marqueurs. D'abord, identifier les bons interlocuteurs s'avère essentiel dans la capacité du syndicat à porter ses revendications jusqu'au cœur du pouvoir politique. Tous les témoignages des présidents et des secrétaires généraux font état de l'importance de relations avec quelques personnalités gouvernementales pour traduire les objectifs syndicaux en politiques publiques. Il ne faut certes pas négliger l'importance de la posture globale des gouvernements. Néanmoins, en partageant des points de convergences avec certains ministres, la CSC se donne des moyens supplémentaires de peser dans les négociations.

Ensuite, si, à certaines époques, il est associé à un affaiblissement de la capacité de la CSC à peser sur le politique, le pluralisme politique montre aussi sa véritable portée : le syndicat chrétien a désormais l'oreille de figures politiques de différents partis et dispose donc d'un plus grand éventail d'interlocuteurs potentiels. L'autonomie de plus en plus affirmée vis-à-vis des partis politiques (la CSC comme contre-pouvoir) interdit *de facto* de cumuler l'exercice d'un mandat politique et de fonctions syndicalistes.

Un dernier trait reste la faculté de la CSC à construire des accords et à marquer de son empreinte sa sensibilité, malgré les moments de fortes tensions gouvernementales. La charnière des années 1970 et de la décennie suivante est certes marquée par une succession d'échecs des accords interprofessionnels (1976-1986). Toutefois, lors des périodes de crise politique et économique des années 2000, les interlocuteurs démontrent qu'ils restent des acteurs incontournables pour la construction de politiques socio-économiques des gouvernements. ||

Notes

1 MOC, *Travailleurs solidaires et responsables dans un monde en progrès. Manifeste du mouvement ouvrier chrétien*, Bruxelles, MOC, (1966), p. 44.

2 SMITS J., *Les standen dans les partis sociaux-chrétiens*, Bruxelles, CRISP, 1986 (Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1134-1135), sect. 69, URL : https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1986-29-page-1.html, page consultée le 3 novembre 2022.

3 Objectif 72 fait écho à l'appel au rassemblement des progressistes du président du Parti socialiste belge (PSB), Léo Collard, le 1er mai 1969.

4 CARHOP, MOC national – versement Raymond Stélandre, n° 4, note de réflexion de Raymond Stélandre « M.O.C. et politique », 18 décembre 1969, p. 2-6 ; WYNANTS P., « Le "centre" : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », dans DELWIT P. (éd.), *Le Parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2002, p. 54 ; SMITS J., « Les standen… », sect. 69.

5 CARHOP, MOC Tournai, n° 121, résolutions adoptées par le Conseil général du 26 février 1972.

6 DUSTIN D., « Les structures du Parti social-chrétien de la distanciation de 1968 à nos jours », dans DEWACHTER W. e.a. (dir.), *Un parti dans l'Histoire. 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996, p. 250-251.

7 WYNANTS P., « Michel Victor, Joseph, Jules », dans Site Web : maitron.fr, rubrique Belgique, mis en ligne le 13 mai 2014, dernière modification le 7 mai 2021, URL : https://maitron.fr/spip.php?article158838, page consultée le 6 janvier 2023.

8 ARCQ É., BLAISE P., MABILLE X., *Coalition gouvernementale et fronts communs*, Bruxelles, CRISP (Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1123), sect. 4, https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1986-18-page-1.htm, page consultée le 3 novembre 2022.

9 Interview de Willy Peirens par Renée Dresse et François Welter, 3 mars 2021.

10 Interview de Philippe Paermentier par François Welter, 27 janvier 2023.

11 BREDAEL S. e.a., *Le temps de travail. Transformations du droit et des relations collectives du travail*, Bruxelles, CRISP, 1997, p. 407-412.

12 Interview de Willy Peirens par Renée Dresse et François, 3 mars 2021.

13 CARHOP, MOC national – versement Georges Liénard, dossier « SeP/action politique e.a. », note au Bureau journalier du MOC, 18 novembre 1981.

14 CARHOP, MOC national – versement Jeanine Wynants, n° 299, discours du secrétaire politique au Conseil central du MOC du 6 février 1982.

15 CARHOP, MOC national – versement Georges Liénard, dossier « SeP/action politique e.a. », « Le M.O.C. et la politique », note du secrétaire politique, 5 février 1982.

16 CARHOP, MOC national – versement Jeanine Wynants, n° 299, discours du secrétaire politique au Conseil central du MOC du 6 février 1982.

17 Figure du FDF, puis du PRL, et bourgmestre de Schaerbeek durant deux décennies, Roger Nols se positionne de plus en plus à l'extrême droite de l'échiquier politique par ses attaques virulentes contre les immigrés et la population flamande : épisode des « guichets séparés », invitation du chef de file de l'extrême droite française, Jean-Marie Le Pen, opposition à l'extension du droit de vote aux étrangers pour les scrutins communaux, violences policières, discours xénophobes et racistes… En réaction, nombre d'associations et d'organisations essaimeront sur le territoire de la commune bruxelloise et lutteront contre les politiques de Nols. À la fin de sa carrière politique, Roger Nols rejoint le Front national. Voir : JAUMAIN S., VAESEN J., « Roger Nols : un bourgmestre (in)déboulonnable ? », dans *Brussels studies. La revue scientifique pour les recherches sur Bruxelles*, n° 168, 2022, URL : https://journals.openedition.org/brussels/6055#tocto1n5, page consultée le 1er mai 2023.

18 CARHOP, MOC national – versement Georges Liénard, dossier « SeP/action politique e.a. », synthèse des débats à propos de l'action politique du MOC et son prolongement, 5 février 1982 et note « Le M.O.C. et la politique », 5 février 1982 ; KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 85, rapport de réunion de la CNE, s.d. ; CARHOP, MOC national – versement Jeanine Wynants, n° 20, note aux secrétaires régionaux du MOC, 12 octobre 1981.

19 « Un nouveau mouvement politique, à l'initiative du M.O.C. », dans *Au travail*, n° 9, 5 mars 1982, p. 5 ; « Vers un projet stratégique de la gauche chrétienne ? », dans *Au travail*, n° 11, 19 mars 1982, p. 4.

20 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 85, note non datée si signée.

21 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 85, lettre-type aux secrétaires des fédérations régionales wallonnes, 14 septembre 1982.

22 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 85, notes de Robert D'Hondt lors de la réunion MOC-SeP du 24 mai 1983.

23 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 85, relevé des versements effectués à SeP par les régionales, s.d.

24 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 85, lettre de Robert D'Hondt et de José Roisin aux secrétaires fédéraux e.a., 7 juin 1983.

25 CARHOP, MOC national – versement Jeanine Wynants, n° 303, lettre d'Aimé Samyn à Jeanine Wynants e.a., [1985] ; interview de Georges Liénard par François Welter, 11 janvier 2019.

26 « Le SeP se constitue en parti… », dans *Info CSC*, n°13, 29 mars 1985, p. 16.

27 Il convient de mentionner que Jeanine Wynants affichera son soutien « personnel » à SeP en septembre 1985. Dans la mesure où le MOC déploiera des moyens humains et financiers importants pour développer le mouvement, puis, dans une moindre mesure, le parti, cette posture « personnelle » de la présidente du mouvement social continue à interroger la volonté de certain·e·s dirigeant·e·s du mouvement ouvrier chrétien de voir SeP réussir. Voir : CARHOP, fonds SeP, n° 314 (prov.), déclaration de Jeanine Wynants à la conférence de presse de SeP du 20 septembre 1985.

28 CARHOP, SeP, n° 684 (prov.), lettre du secrétariat de SeP Ath au président de SeP, 1984.

29 CARHOP, dossier documentaire « CNE et politique », procès-verbal du Conseil régional du 22 mai 1984 ; CARHOP, dossier documentaire « SeP », lettre du président de la CNE à tous les délégués et militants de la centrale au sujet de l'indépendance politique de la CNE, 12 septembre 1985.

30 « La C.N.E. recommande SeP », *La Cité*, 6 septembre 1985.

31 Nous remercions Jos Palange de nous avoir transmis une partie de ces documents.

32 À ce propos, voir : MABILLE X., LENTZEN, E., *Les élections du 13 octobre 1985*, Bruxelles, CRISP, 1985 (Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1095-1096).

33 « Nos lignes de force », *Syndicaliste CSC*, n° 426 : *Un syndicat de valeur(s)*, 10 janvier 1995, p. 17.

34 Interview de Luc Cortebeeck par François Welter et Renée Dresse, 6 avril 2021.

35 Interview de Willy Peirens par Renée Dresse et François Welter, 3 mars 2021.

36 L'intégration d'un pan relatif à la réduction collective du temps de travail (39 heures) dans la loi du 26 juillet 1996 sur la promotion de l'emploi et la sauvegarde préventive de la compétitivité concrétise ainsi l'exigence de la CSC d'associer les accords sur les salaires avec les accords sur la redistribution de l'emploi et donc le temps de travail. Voir : interview de Roland Dewulf par François Welter, 11 avril 2017 ; « Le pré-accord sur l'emploi en 10 questions », *Info CSC*, n° 16, 26 avril 1996, p. 3.

37 *CSC. Rapport d'activité 1992-1994*, Bruxelles, (1994), p. 8-10 ; ARCQ É., *La concertation sociale*, Bruxelles, CRISP, 2008 (Dossiers du CRISP, n° 70), sect. 183, URL : https://www.cairn.info/revue-dossiers-du-crisp-2008-1-page-9.htm ; page consultée le 15 novembre 2022.

38 CARHOP, Interview de Willy Peirens par Renée Dresse et François Welter, 3 mars 2021.

39 *Ibid.*

40 En réalité, il s'agit de l'extension du crédit-temps à l'interruption de carrière pour une période convenue entre l'employeur et le travailleur, qui ne peut toutefois dépasser cinq ans. Parallèlement, les interlocuteurs sociaux s'accordent sur le renforcement de congés thématiques. Voir : *Accord interprofessionnel 2001-2002*, s.d., dans Site Web : *fgov.be* URL : https://www.ccecrb.fgov.be/dpics/fichiers/2020-04-20-02-45-29_accordinterprofessionnel20012002.pdf, page consultée le 15 novembre 2022.

41 Interview de Luc Cortebeeck par Renée Dresse et François Welter, 6 avril 2021.

42 *Ibid.*

43 CARHOP, fonds CSC, rapport du Conseil général de la CSC du 25 février 2003.

44 CPCP, *GRÉOLI Alda*, dans Site Web : *cpcp.be*, s.d., URL : https://www.archives-cpcp.be/index.php/Detail/entities/350, page consultée le 15 novembre 2022.

45 « La journée. Les taupes du MOC infiltrent les cabinets PS », *La Libre*, mis en ligne le 20 septembre 2004, URL : https://www.lalibre.be/belgique/2004/09/21/la-journee-ER3HXLOYTFAVPF3NQ3UC55SIUA/, page consultée le 8 janvier 2023.

46 Voir par exemple : « Chute de Leterme II : quelles conséquences sur l'économie ? », *Trends tendance*, 27 avril 2010, URL : https://trends.levif.be/economie/politique-economique/chute-de-leterme-ii-quelles-consequences-sur-l-economie/article-normal-194293.html, page consultée le 15 novembre 2022.

47 CARHOP, fonds CSC, rapport du Conseil général de la CSC du 11 mars 2008.

48 À ce propos, voir : GOVAERT S., *Les discussions communautaires sous les gouvernements Verhofstadt III, Leterme et Van Rompuy*, Bruxelles, CRISP, 2009 (Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2024-2025).

49 Témoignages de Pierre Reman et Marie-Hélène Ska au comité d'accompagnement, 1er décembre 2022.

50 CARHOP, fonds CSC, rapport du Bureau national de la CSC du 7 février 2012.

51 À propos de l'échec de la négociation interprofessionnelle 2011-2012, voir CAPRON M. *L'échec de la négociation interprofessionnelle 2011-2012*, Bruxelles, CRISP, 2011 (Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2101-2102).

52 CARHOP, fonds CSC, rapport du Conseil général de la CSC du 11 septembre 2012.

53 Interview de Marie-Hélène Ska par Renée Dresse et François Welter, 16 février 2021 ; interview de Frédéric Ligot par François Welter, 1er avril 2019.

54 « Lignes de force », *Syndicaliste CSC*, n° 426 : *Un syndicat de valeur(s),* 10 janvier 1995, p. 17.

55 Interview de Jean-Marie Constant par François Welter, 22 septembre 2022.

56 Interview de Claude Rolin par Renée Dresse et François Welter, 8 mars 2021.